

Règlement intérieur 2024-2025 Accueil de loisirs « Les Pitchounes » Mercredi/Vacances

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales de St Macaire en Mauges et déclaré à la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

L'accueil de loisirs « Les Pitchounes » est destiné aux enfants **scolarisés en maternelle (de la Petite Section à la Grande Section)** :

- **Les Mercredis de l'année scolaire 2024/2025**
- **Les petites vacances 2024/2025**

Le **projet éducatif**, élaboré par les bénévoles, énonce les valeurs défendues par l'association, à savoir :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Accompagner et valoriser les familles.
- Faciliter les échanges et l'ouverture sur l'extérieur dans un esprit laïque et citoyen.

Ces priorités servent de repère à l'équipe d'animateurs pour construire le **projet pédagogique**, ce dernier est à votre disposition sur demande.

☺ Horaires et lieux d'accueil :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h à 19h les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi.

Accueil du matin et du soir :

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants à l'intérieur des locaux lorsque l'enfant arrive.

Où ?

Pour les PS-MS :

L'équipe vous accueille de 7h à 19h, 14 rue la fontaine (espace périscolaire et de loisirs).

Pour les MS-GS, l'équipe vous accueille de :

7h à 8h et de 18h à 19h, 14 rue la fontaine (espace périscolaire et de loisirs).

8h à 18h, 12 rue Jean Moulin (Ecole Pablo Picasso).

Attention, certains changements de sites peuvent avoir lieu au cours de l'année en fonction des besoins de l'association.

☺ L'équipe :

Les enfants sont confiés à une équipe d'animateurs diplômés et polyvalents qui accueillent vos enfants.

La réglementation en vigueur prévoit la présence d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans. Un animateur sera référent sur chacun des sites, permettant ainsi d'être un repère pour les enfants et leurs parents.

L'équipe est composée de la manière suivante:

- Un directeur :
- Des animateurs BAFA

- Des stagiaires BAFA

☺ Modalités d'inscriptions, facturations et règlement :

La **carte d'adhésion** à l'Association Familles Rurales est nécessaire et obligatoire pour utiliser le service. L'adhésion est valable pour l'année civile et pour tous les services de l'association.

Pour valider l'inscription de votre enfant, **le dossier doit être complet**. Il se compose de :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire (1 par enfant)
- La copie du carnet de vaccinations (page Diphtérie Tétanos Polio, vaccin obligatoire)
- La carte d'adhésion 2024
- L'attestation de quotient familial ou l'autorisation de consulter le quotient familial (CAF 49)
- Un coupon de réservation à remettre en tenant compte des dates d'inscriptions spécifiques à chaque période
- Un formulaire d'inscription (Excel) pour les vacances à remettre en tenant compte des dates d'inscriptions
- **Un chèque d'acompte de 50% du montant de votre réservation pour les vacances** (encaissé lors de l'inscription)

A NOTER : L'inscription est possible dans la limite de notre capacité d'accueil.



Annulation et modification d'une inscription :

Les mercredis :

Chaque famille doit impérativement prévenir en cas d'absence au **02.41.30.41.69. (Répondeur)**, ou par mail (**lespitchounes.stmac@orange.fr**). En cas d'absence de votre enfant, l'accueil pourra être remboursé :

- Sur présentation d'un justificatif médical
- En respectant un délai d'annulation de 8 jours

Le repas étant commandé et non modifiable auprès de notre fournisseur, **il vous sera facturé**.

Dates inscriptions :

Pour les mercredis de septembre et d'octobre 2024 : Du 24 juin au 3 juillet

Pour les mercredis de novembre et de décembre 2024 : Du 7 octobre au 11 octobre

Pour les mercredis de janvier et de février 2025 : Du 9 décembre au 13 décembre

Pour les mercredis de mars et de avril 2025 : Du 03 février au 07 février

Pour les mercredis de mai, de juin et de juillet 2025 : Du 31 mars au 04 avril

Les petites vacances :

Chaque famille doit impérativement prévenir en cas d'absence au **02.41.30.41.69. (Répondeur)**, ou par mail (**lespitchounes.stmac@orange.fr**). Il est important de respecter les dates d'inscriptions pour que nous puissions organiser au mieux les vacances. Toute annulation après la date de fin d'inscription sera facturée, **sauf sur présentation** d'un justificatif médical.

Le repas étant commandé et non modifiable auprès de notre fournisseur, **il vous sera facturé**.

Si les familles veulent rajouter des réservations cela sera sous réserve de places disponibles.

Dates inscriptions :

Pour les vacances d'octobre 2024 : Du 23 septembre au 27 septembre

Pour les vacances de décembre 2024 : Du 25 novembre au 29 novembre

Pour les vacances de février 2025 : Du 13 janvier au 17 janvier

Pour les vacances d'avril 2025 : Du 10 mars au 14 mars

☺ Les repas :

Le matin, un petit déjeuner est fourni par nos soins si l'enfant arrive avant 8h30.

Le soir, un goûter équilibré est proposé à tous les enfants.

Le midi, les repas sont livrés en liaison froide par une société de restauration collective et sont réchauffés sur place.

Les repas sont préparés par la société de restauration Restoria. Le prix des repas est à rajouter au coût de la journée, **au prix de 4.50€** (ce tarif est fixé par notre prestataire et peut donc évoluer en dehors de notre volonté)

Les familles qui ne souhaitent pas de restauration collective peuvent venir chercher leur enfant avant 12h30 et le ramener après 13h30.

Pensez à nous signaler toute allergie ou régime alimentaire particulier dans la fiche sanitaire.

A NOTER : Lors des sorties, le pique-nique est fourni et préparé, sous la responsabilité de chaque famille (pas de repas facturé ces jours-là)

😊 La vie au centre

Règles de vie

Pour que l'accueil de loisirs se passe dans des conditions sereines et sécurisantes, les enfants seront tenus de respecter les règles de vie qu'ils auront établie avec leurs animateurs. Elles lui seront rappelées et réexpliquées si l'enfant ne les respecte pas.

Objets personnels

Les objets personnels (hormis le doudou) ne sont pas autorisés à l'accueil de loisirs. Si l'enfant emmène tout de même des objets personnels, l'équipe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, dégradation ou vol. Les objets et les habits oubliés et non identifiables sont à récupérer à l'accueil de loisirs. Après chaque fin de période, ils seront à récupérer à l'accueil périscolaire et de loisirs, 14 rue La Fontaine.

La tenue idéale

Les enfants sont habillés dans des tenues confortables et surtout correctement chaussés (pas de tongs ou de chaussures qui ne tiennent pas les pieds). En effet, ils seront amenés à jouer, courir, sauter... et des chaussures adaptées nous semblent indispensable à son bien être au sein de l'accueil de loisirs.

Pensez à marquer les vêtements et les sacs de vos enfants.

Toute l'année, une tenue de rechange et le doudou accompagnent votre enfant.

Le sac à dos sorties

Celui-ci contient : le doudou (si besoin), une casquette ou un chapeau, de la crème solaire (à la belle saison), une petite bouteille d'eau, une tenue de rechange (3-6 ans), **un pique-nique (en fonction de la sortie)**

😊 Les tarifs

Quotient familial	0 à 600	601 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 2099	2100 et +
Demi-journée	7.90 €	9.20 €	10.25 €	10.90 €	11.60 €	11.80 €	11.90 €
Journée complète	12.70 €	14.50 €	16.50 €	17.50 €	18.50 €	18.75 €	18.90 €

Repas en supplément : 4.50€ (tarif déterminé par notre prestataire et pouvant évoluer en dehors de notre volonté)

⚠️ Le quotient familial retenu pour le calcul de votre tarif sera celui indiqué sur votre justificatif de la CAF que vous aurez joint à votre fiche d'inscription. Vous devez donc impérativement nous faire connaître dès que possible, toutes modifications de votre situation engendrant l'actualisation de votre quotient Familial.

A NOTER : l'association peut avec votre autorisation accéder à votre quotient familial via l'application Cdap (Consultation des Données Allocataires par le Partenaire) mise à sa disposition par la CAF. Vous pouvez donner votre autorisation en cochant la case figurant sur la fiche d'inscription.

Les modes de paiement possibles sont : espèces, chèques, CESU, chèques vacances et virement.

Le règlement pour les mercredis et les vacances est à effectuer après réception de la facture.

Des attestations fiscales ou pour les comités d'entreprise peuvent être délivrées sur simple demande.



Formules d'inscriptions possibles :

	7h-9h30 Accueil échelonné	9h30-12h Présence (aucun départ et aucune arrivée)	12h-12h30 Départ échelonné	12h30-13h30 (Aucun départ et aucune arrivée)	13h30-14h Accueil échelonné	14h-17h (Aucun départ et aucune arrivée)	17h-19h Départ échelonné
Journée avec repas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Journée sans repas	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Matin	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Matin avec repas	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Après-midi	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓

😊 Rappel

✓ SANS AUTORISATION ECRITE ET SIGNEE DE VOTRE PART, Le personnel n'est pas autorisé à laisser l'enfant partir seul. Les enfants ne pourront repartir qu'avec leurs parents ou une personne majeure désignée dans le dossier d'inscription. Celle-ci devra présenter sa carte d'identité à l'arrivée lorsqu'elle n'est pas connue de l'équipe. Pour tout enfant récupéré par un mineur (frère, sœur, ou autre) une autorisation écrite et signée par les parents devra être obligatoirement fournie.

✓ Si l'enfant est souffrant, le personnel avertira les parents qui viendront le chercher.

✓ Pour tout traitement médical, une ordonnance et une autorisation écrite et nominative doivent être fournies par les parents. Le médicament doit être dans son emballage d'origine avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

✓ Si votre enfant présente des besoins particuliers (handicap, PAI ou autres), vous devez informer la direction, celle-ci vous rencontrera afin de mettre en place un accueil le plus adapté possible. De plus elle fera le lien avec l'équipe pour que votre enfant passe de bonnes vacances et puisse participer aux activités.



Association soutenue par la Municipalité de Sèvremoine, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil départementale de Maine et Loire.